



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1929

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Marché à bons de commande relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Lot n° 4 : direction de la voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

**Conseil du 22 mai 2017****Délibération n° 2017-1929**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Marché à bons de commande relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Extension de périmètre A6/A7 - Lot n° 4 : direction de la voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0235 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a autorisé la signature de 4 marchés de services relatifs aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, dont, notamment, le lot n° 4 pour la direction de la voirie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-107 le 20 avril 2015 à la société Apave Sudeurope SAS pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 années, soit un montant minimum pour la durée totale du marché de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC et sans montant maximum pour la durée totale du marché.

Le déclassement de la catégorie des autoroutes dans le Département du Rhône des sections et bretelles des autoroutes A6 et A7 avec leurs dépendances et accessoires, traversant l'agglomération lyonnaise, situées entre Limonest au nord, au niveau de l'échangeur n° 33 dit "La Garde", en limite de section concédée à la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône (APRR) et Pierre-Bénite au sud, au niveau de l'échangeur A450, et leur reclassement avec leurs dépendances et accessoires, dans le domaine public routier national a été acté par décret du 27 décembre 2016.

L'arrêté préfectoral relatif au transfert de cette section du domaine public routier national dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon, suite au décret susvisé et à l'acceptation du transfert par la Métropole de Lyon le 30 janvier 2017, a été signé le 17 février 2017 par le Préfet du Rhône.

Cette opération de déclassement et de reclassement dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon prendra effet à compter du 1er novembre 2017.

A la suite de ce reclassement dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon, un avenant d'extension de périmètre géographique doit être conclu pour le marché relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - lot n° 4 : direction de la voirie.

Cet avenant est sans incidence financière sur les montants minimum et maximum dudit marché à bons de commande.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Métropole à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2015-107 relatif aux contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Lot n° 4 : direction de la voirie - Titulaire : Société Apave Sudeurope SAS.

Cet avenant est sans incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.**